

MUSIQUE
DANSE
THÉÂTRE



conservatoire
DU CHOLETAIS

CONSERVATOIRE DU CHOLETAIS
Musique - Danse - Théâtre
Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD)

ANNÉE SCOLAIRE 2024 - 2025

THÉÂTRE

Informations pratiques

CHOlet[®]
agglomération

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité vous inscrire ou inscrire votre enfant au Conservatoire du Choletais.

L'ensemble du personnel administratif, pédagogique et technique vous souhaite la bienvenue et vous remercie de la confiance que vous lui accordez.

Le Conservatoire du Choletais est un service de Cholet Agglomération intégré au réseau national des établissements classés par l'État (Ministère de la Culture) ; il est par ailleurs membre du collectif des 8 établissements classés de la région des Pays de la Loire (Arençonnais, Angers, La Roche s/ Yon, Laval, Le Mans, Nantes et St Nazaire), engagés dans un travail commun visant à l'organisation de la filière d'orientation professionnelle des étudiants.

La qualité de ses équipements ainsi que la valeur de son projet pédagogique ont permis à l'établissement en janvier 2012 de voir renouvelé son classement en tant que Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD).

La découverte d'un établissement d'enseignement artistique est souvent accompagnée d'un certain nombre de questions, tant sur le plan de l'organisation des cours que de la spécificité du fonctionnement global.

Ce document synthétise les rendez-vous à ne pas manquer pour effectuer une rentrée dans de bonnes conditions, ainsi que des informations importantes liées au fonctionnement de l'établissement.

Toute l'équipe qui anime l'établissement se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et répondre à vos questions.

Nous vous souhaitons une très bonne année parmi nous, riche en rencontres, expériences, apprentissages, et émotions artistiques.

L'équipe de Direction

SOMMAIRE

[Informations pratiques](#)

[Calendrier des dates à retenir](#)

[Admission des élèves en cursus](#)

[La vie au Conservatoire](#)

- [Scolarité](#)

- ◆ Secrétariat scolarité
- ◆ Suivi de scolarité - logiciel iMuse
- ◆ Travail avec les pianistes accompagnateurs
- ◆ Suivi de la scolarité (rendez-vous avec les enseignants et le Conseiller aux études)
- ◆ Classes à Horaires Aménagés

- [Quotidien](#)

- ◆ Accès (parking, garage à vélos, trottinettes)
- ◆ Carte d'élève
- ◆ Bibliothèque
- ◆ Location d'instruments
- ◆ Casiers
- ◆ Studios
- ◆ Comptabilité

[L'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire](#)

INFORMATIONS PRATIQUES

Coordonnées :

- Conservatoire du Choletais - Musique, Danse, Théâtre
Espace Saint Louis - 5 rue Tournerit - 49300 Cholet
- Accueil téléphonique : 02 44 09 26 00
- Email : conservatoire@choletagglomeration.fr

Horaires d'accueil du public :

Lundi	8 h 30 - 21 h
Mardi	8 h - 21 h
Mercredi	8 h - 21 h
Jeudi	8 h - 21 h
Vendredi	8 h - 22 h 30
Samedi	8 h 30 - 18 h

CALENDRIER DES DATES À RETENIR / 2024 - 2025

Date	Heure	Événement	Complément d'information
Samedi 14/09	10 h 30	Réunion d'information pour les nouveaux élèves (<i>présentation de l'établissement, de son fonctionnement et de son projet par l'équipe de Direction</i>)	Salle Bernstein
Semaine du 16 au 21 septembre		Rentrée pour tous les élèves Début des séances d'essai	Pour tous les éveils
Samedi 28/09	8 h 30 - 12 h 30	Inscriptions élèves d'éveil (<i>Éveil artistique, Éveil musique, Parcours Premiers Pas, Éveil Théâtre</i>)	

Vacances scolaires :

NB : le début des vacances a lieu après les cours de la date indiquée, la reprise a lieu le matin des jours indiqués. Le Conservatoire reste cependant ouvert (horaires communiqués par voie d'affichage).

Toussaint : samedi 19 octobre → lundi 4 novembre 2024

Noël : samedi 21 décembre → lundi 6 janvier 2025

Hiver : samedi 8 février → lundi 24 février 2025

Printemps : samedi 5 avril → mardi 22 avril 2025

Le Conservatoire sera fermé :

- Lundi 11 novembre (Armistice)
- Lundi 21 avril (Pâques)
- Jeudi 1er mai (Fête du travail)
- Jeudi 8 mai (Armistice)
- Du jeudi 29 mai au dimanche 1er juin (pont de l'Ascension)
- Lundi 9 juin (Pentecôte)

Samedi 28 juin 2025 : fin des cours

[Sommaire](#)

ADMISSION des NOUVEAUX ÉLÈVES en cursus (à partir de la 2nde et au-delà)

Les nouveaux élèves (à partir de la 2nde) souhaitant intégrer le cursus d'Art dramatique doivent se présenter pour une rencontre avec l'enseignant :

le samedi 5 octobre à 10h30 en salle MNOUCHKINE

Ils devront présenter une "prestation théâtre" d'une durée d'environ 3 minutes pouvant inclure :

- un extrait d'un texte littéraire,
- une poésie,
- une scène de théâtre,
- une chanson,
- un texte d'invention personnelle,
- etc.

C'est à l'issue de ce test et d'un entretien avec l'enseignant que sera prononcée (ou non) l'admission dans le cursus.

[Sommaire](#)

LA VIE AU CONSERVATOIRE

I. SCOLARITE

➤ Secrétariat scolarité :

Tél : 02 44 09 26 79

Email : scolarite-conservatoire@choletagglomeration.fr

Lundi	9 h - 12 h / 14 h - 17 h 30
Mardi	14 h - 17 h 30
Mercredi	9 h - 12 h / 14 h - 17 h 30
Jeudi	9 h - 12 h / 14 h - 17 h 30
Vendredi	9 h - 12 h / 14 h - 17 h 30

➤ Logiciel iMuse

L'équipe administrative et enseignante dispose d'un logiciel permettant un suivi précis de la scolarité des élèves. C'est aussi un moyen de communication avec les familles, qui disposent d'un accès extranet (consultation de l'emploi du temps et des évaluations, réinscription en ligne, etc)

Les identifiants sont communiqués par mail à l'inscription et rappelés lors de la réinscription.

Cliquez [ICI](#) pour accéder directement à la plateforme.

➤ **Suivi de la scolarité (rendez-vous avec les enseignants et le Conseiller aux études)**

A tout moment de l'année, des rencontres avec les enseignants peuvent avoir lieu, sur simple demande de votre part ou de celle des enseignants, afin de tirer un bilan d'un évènement ou d'une période, ou de fixer des objectifs.

Il en est de même pour rencontrer le Conseiller aux études, qui aura un regard complet sur l'ensemble du parcours de l'élève, et qui pourra proposer de nombreuses solutions, adaptations ou perspectives lors de cet échange.

➤ **Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAT)**

Les **collèges** Clemenceau (public) et Saint Joseph (privé) de Cholet associés au Conservatoire du Choletais proposent des Classes à Horaires Aménagés Théâtre.

Un aménagement concerté de l'emploi du temps permet aux élèves de ces établissements de recevoir un enseignement artistique sur le temps scolaire, dispensé au Conservatoire.

S'engager dans ce dispositif nécessite un accompagnement et des informations importantes, n'hésitez pas à anticiper.

[Sommaire](#)

II. QUOTIDIEN

➤ **Accès (parking, garage à vélos, trottinettes)**

Le parking des usagers, accessible par l'avenue des Cordeliers, est en zone bleue, ce qui nécessite d'apposer un disque de stationnement limité.

Deux espaces de rangement des vélos sont disponibles (un près du parking usagers, et l'autre devant l'entrée du Conservatoire).

Les trottinettes doivent être rangées dans ces garages à vélos, et en aucun cas être stockées dans les sas d'entrée du Conservatoire ou le hall, pour des raisons évidentes de sécurité.

➤ **Carte d'élève**

Chaque élève reçoit en début d'année sa carte de scolarité (distribution par les enseignants) attestant qu'il suit les cours au Conservatoire du Choletais. Cette carte est personnelle. Elle pourra lui être demandée à tout moment par le personnel chargé de la gestion ou de la surveillance de l'établissement.

La carte d'élève donne droit à une réduction sur certains spectacles et concerts donnés dans l'Agglomération du Choletais et aux tarifs très réduits pour les spectacles Les Arts de Scène organisés par le Conservatoire.

Cette carte permet aussi de réserver un studio de travail ou un casier (voir ci-dessous).

➤ Bibliothèque

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Lundi	13 h 30 - 18 h
Mardi	13 h 30 - 18 h
Mercredi	9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h
Jeudi	9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h
Samedi	9 h - 12 h

La bibliothèque s'adresse à tout public : chacun peut venir consulter ou emprunter des partitions, CD, documents ou livres jeunesse, écouter de la musique et demander conseil.

Prêt : le prêt se fait avec une carte-lecteur. Si vous êtes détenteur d'une carte du réseau des bibliothèques du Choletais, cette carte vous permet d'emprunter également à la Bibliothèque du Conservatoire. Pour les élèves n'ayant pas de carte du réseau, la bibliothèque du Conservatoire en délivre sur demande.

La bibliothèque gère également le parc instrumental en location (voir informations détaillées à suivre).

➤ Location d'instrument

Conditions générales de location :

Dans la limite de ses possibilités, le Conservatoire du Choletais assure la location d'instruments à ses élèves (sauf piano et orgue).

Le choix de l'instrument (taille, modèle,...) est fait **par le professeur** de la discipline en fonction de chaque élève. Les débutants sont prioritaires.

La signature du contrat de location se fait **à la Bibliothèque du Conservatoire (aux horaires d'ouverture de la bibliothèque, à partir du 11 septembre)**, sous réserve :

- du numéro ou de la taille d'instrument attribué par le professeur,
- du paiement de cette location : 40€ la première année, 45€ par trimestre la deuxième année.
- du dépôt d'une attestation d'assurance (personnelle ou possibilité de prendre des renseignements auprès de l'APEC).

Attention :

Dans tous les cas (sauf flûte traversière) vous devez attendre le premier cours d'instrument pour pouvoir effectuer la location. En effet, c'est à cette occasion que le professeur attribue un instrument approprié à l'élève.

A l'issue du premier cours, l'élève devra se rendre à la bibliothèque du conservatoire (avec l'un de ses parents ou représentant s'il est mineur) afin de remplir les formalités administratives pour la location d'instrument.

L'élève ne pourra emporter l'instrument chez lui tant que la location ne sera pas signée, réglée et l'attestation d'assurance déposée.

Le service bibliothèque vous donnera lors de la signature du contrat les points d'attention concernant la location de l'instrument (entretien, accident, restitution).

➤ **Casiers**

Il arrive que les parents souhaitent déposer les instruments de leur(s) enfant(s) au Conservatoire. Cette possibilité leur est offerte dans le hall d'accueil où des casiers de consigne sont installés. Le personnel d'accueil est chargé de la gestion de ce service.

➤ **Studios de travail**

Le conservatoire dispose de studios de travail équipés, permettant aux élèves de travailler leur instrument personnel.

Par ailleurs et en dehors de leurs horaires d'occupation par les professeurs, certaines salles spécialement équipées (Piano - Clavecin - Percussions - Orgue - Harpe - Contrebasse...) peuvent également être mises à la disposition des élèves.

La gestion de la mise à disposition des studios et des salles du conservatoire est confiée au personnel d'accueil qui propose une réservation :

* soit occasionnelle : l'élève en fait la demande auprès de l'agent d'accueil qui lui remettra la clé en échange de sa carte d'élève restituée après le retour de la clé,

* soit régulière : l'élève est alors inscrit systématiquement à l'heure et jour de son choix pour une ou plusieurs utilisations hebdomadaires. Il devra à chaque fois retirer la clé à l'accueil et déposer sa carte d'élève.

➤ **Comptabilité**

Horaires d'ouverture de la comptabilité :

Lundi	–
Mardi	13 h 30 - 17 h 30
Mercredi	8 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30
Jeudi	13 h 30 - 17 h 30
Vendredi	13 h 30 - 17 h 30

L'APEC
L'ASSOCIATION des PARENTS D'ÉLÈVES du CONSERVATOIRE

L'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire du Choletais représente les parents auprès des professeurs, de la Direction du Conservatoire et de l'Agglomération du Choletais au sein du Conseil d'Établissement ainsi qu'au cours d'entretiens et de réunions informelles. Son siège se situe dans l'Établissement.

L'APEC vous propose :

- l'organisation de spectacles, d'échanges et de déplacements,
- une assurance pour vos instruments,
- la vente de partitions et de méthodes d'occasion, tout au long de l'année,
- etc....

L'APEC vous accueille dans son espace dédié dans le hall du Conservatoire aux heures de permanence affichées en début d'année scolaire, vous pourrez également laisser vos messages et courriers dans la boîte aux lettres située au même endroit.

Pour tout renseignement s'adresser à : apeccholet49@gmail.com

[Sommaire](#)